



Initiative pour le Financement du Développement Economique Local (LFI ó Benin)

# 1<sup>er</sup> appel à propositions de projets

---

## Thématique : Sécurité alimentaire et nutritionnelle

---

Dans le cadre de cet appel à projets, l'United Nations Capital Développement Fund (UNCDF), à travers ses initiatives LFI (Initiative pour le Financement du Développement Economique et Local) et F4F (Finance for Food), cherche auprès des entreprises privées et publiques du Bénin des propositions de projets d'investissement structurant dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui soient innovants et viables sur le plan social, économique et commercial.

L'UNCDF est l'agence d'investissement des Nations Unies pour les pays les moins avancés du monde. Elle ouvre de nouvelles perspectives aux pauvres et à leurs communautés en facilitant l'accès à la finance inclusive et à l'investissement. L'initiative LFI de UNCDF est une approche de financement du développement économique local qui vise à fournir des fonds de démarrage et des appuis techniques ciblés afin de mobiliser des capitaux locaux à investir dans des projets d'infrastructures productives de petite et moyenne envergures nécessaires pour accélérer le développement économique local et atteindre une croissance inclusive et durable. Le Programme de l'UNCDF pour le financement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (F4F) travaille en collaboration avec les collectivités locales et les investisseurs privés pour faciliter la mise en œuvre des investissements locaux publics, semi-publics et privés, sensibles au genre et visant à transformer les systèmes alimentaires locaux. Dans le cadre de son volet sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'équipe de l'UNCDF s'appuie sur son expertise dans les domaines technique et de la conception de projets pour choisir des investissements de sécurité alimentaire et nutritionnelle viables sur le plan commercial. Elle en atténue les risques et les prépare afin d'assurer leur «bancabilité» et attirer des investisseurs/capitaux d'investissement et de favoriser l'accès à des prêts commerciaux.

### Caractéristiques des investissements

L'assistance financière et technique de LFI Bénin et de F4F est destinée exclusivement à des investissements économiquement, financièrement et socialement viables. Par conséquent, les projets à soumettre doivent présenter les caractéristiques suivantes :

1. **Avoir un impact sur le système alimentaire local**, c'est-à-dire accroître la disponibilité des denrées alimentaires sur le marché local, la compétitivité de la production locale ou les capacités de stockage et/ou de transport, étendre la chaîne de valeur alimentaire à l'échelle locale ou encore améliorer le statut nutritionnel de la population locale ;



2. **Promouvoir le développement local** : ceci implique, entre autres, l'augmentation du revenu des fournisseurs d'intrants pour le projet (hausse du revenu des agriculteurs par exemple); des retombées positives pour la chaîne de valeur locale (création de liens entre les fournisseurs locaux et les marchés régionaux, nationaux ou internationaux, etc.); l'amélioration de l'environnement des affaires (baisse du coût de l'énergie, de l'eau, du transport, d'autres services, etc.); une meilleure résilience aux changements climatiques et aux bouleversements économiques (énergie renouvelables, protection des ressources naturelles, etc.) ; la création d'emplois (directs et indirects)notamment en faveur des jeunes et des femmes ; l'amélioration des compétences sur le marché local du travail ; l'augmentation des recettes fiscales des collectivités locales.
3. **Ne pas favoriser la dégradation des ressources naturelles** et présenter un fort potentiel d'impact dans les domaines de la reforestation/restauration des sols, de la régénération des capacités productives des terres, de la restauration des fonctions éco systémiques (y compris l'écotourisme), de l'amélioration de la biodiversité.

### Investissements éligibles

En vertu des objectifs du programme LFI, cet appel à propositions recherche des projets innovants répondant aux conditions suivantes :

- **Portée des projets** :le but étant de favoriser l'innovation, seront considérés prioritaires les projets d'investissement suivants : 1) nouveaux modèles agricoles et agro-industriels ayant un impact sur les systèmes alimentaires locaux et les communautés bénéficiaires ; 2) projets neutres en matière de dégradation des sols ; 3) projets d'infrastructure de petite et moyenne envergure relatifs aux domaines suivants : transformation de produits agroalimentaires afin d'améliorer la durée de conservation des denrées, capacité de stockage pour une distribution stable, équipements relatifs à la chaîne de froid, agriculture commerciale et irrigation.
- **Appropriation locale** : les investissements doivent être portés soit par des collectivités locales ou intercommunalités soit par des entreprises du secteur public ou privé situées et opérant au Bénin. Une attention particulière sera accordée aux projets d'investissement identifiés dans le cadre d'un processus de planification locale.
- **Maturité du projet** : les activités d'élaboration du projet doivent être suffisamment avancées et avoir dépassé le stade de la simple note conceptuelle ou proposition. Elles doivent s'accompagner d'études initiales de faisabilité (économique ou technique), d'un plan d'affaires élaboré, etc.
- **Viabilité financière** : la rentabilité du projet et sa viabilité financière à long terme doivent être démontrées dans le résumé financier.



- **Avantages environnementaux et sociaux** : le projet doit porter sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et viser l'autonomisation des communautés locales (régénération de la capacité de production des sols, restauration des fonctions éco systémiques, amélioration de la biodiversité, possibilités d'emplois «verts», etc.). Il doit respecter les normes environnementales et sociales de l'UNCDF et les droits de l'homme. L'impact local et les avantages environnementaux et sociaux de l'investissement doivent être clairement documentés.
- **Équipe de gestion du projet qualifiée** : démontrer la disponibilité de compétences managériales et techniques pour assurer la mise en œuvre de l'investissement.

### Critères de sélection

Les critères de sélection des projets sont les suivants : **1)** axé sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; **2)** viable sur le plan commercial ; **3)** ayant un impact sur le développement des communautés locales ; **4)** coût/taille total(e) compris(e) entre 100 000 USD et 10 000 000 USD. Le critère relatif à la viabilité commerciale signifie que les candidatures doivent mettre en évidence la rentabilité marchande du projet, et notamment sa capacité à générer des revenus et à rembourser les dettes et les intérêts.

Les projets sélectionnés seront examinés de façon plus approfondie conformément aux politiques, procédures et standards relatifs à l'assistance technique et aux investissements de l'UNCDF.

### Dépôt des projets :

Seuls les dossiers complets seront examinés. Un dossier complet se compose de deux formulaires (le premier sous format Word et le second sous format Excel) disponibles à l'adresse:

<http://uncdf.org/en/uncdf-call-investment-project-proposals-benin>

Les deux formulaires (Word et Excel) devront être complétés et envoyés par courriel à l'adresse : [lfi.benincfp@uncdf.org](mailto:lfi.benincfp@uncdf.org). Une seule soumission sera acceptée par promoteur.

**Langues** : Les candidatures peuvent être soumises en Français ou en Anglais.

**Échéance** : Les dossiers complets doivent être envoyés **au plus tard le 09 juin 2016 à 17 h (heure de Cotonou)**. Les dossiers reçus après ce délai ne seront pas étudiés. **Seuls les promoteurs des investissements présélectionnés seront contactés.**

### Renseignements complémentaires

Pour toutes informations complémentaires, contacter M. Armel Hervé DJENGUE, Expert en Financement, LFI, UNCDF Bénin, Email : [armel.djengue@uncdf.org](mailto:armel.djengue@uncdf.org)